

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

REUNION DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022

PV N° 2

Présents : MM. PARIS, PLANCHAT, BETOUX, AUPETIT, ROBERT, RANCIER.

Excusés : MM. VILLATTE, BERNARD, DELAGE.

En préambule, les Membres de la Commission renouvèlent leurs sincères condoléances à leur collègue Antoine DELAGE suite au décès de son papa.

* **ADOPTION D'UN PROCES VERBAL**

Le procès-verbal n° 1 de la réunion du 20/07/22 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

CHAMPIONNATS

* **Féminines à 8**

Compte-tenu des retours négatifs de nombreuses équipes féminines quant à l'horaire de rencontres (15 heures) qui avait été validé par les représentants des clubs lors de la dernière Assemblée Générale dans le cadre des Règlements Généraux du District, **la Commission décide de fixer toutes les rencontres des Championnats féminins à 8 à 15 heures 30**, et ce dès le début des Championnats.

* **U17**

Engagés :

- entente BENEVENT-MARSAC-BOURGANEUF-DUN-NAILLAT
- CREUSE CONFLUENCE (entente Foot Génération 2000-Espoirs des Combrailles-Nord Est Creuse)
- CREUSE POLE SUD
- ES GUERETOISE
- entente St FIEL-FOOT ACC 23
- Ste FEYRE

Une équipe pourra être proposée à mi-saison pour une accession au Championnat régional U17 R2, étant rappelé que les ententes ne sont pas autorisées à accéder.

Il sera pris contact avec le District de la Haute-Vienne pour une intégration de nos équipes après la première phase.

Dates de Championnat :

- matchs aller : 1^{er}, 8, 15 et 22 octobre 2022 ; 12 novembre 2022.
- matchs retour : 19 et 26 novembre 2022 ; 3, 10 et 17 décembre 2022.

* U15

Engagés :

- AUZANCES
- CREUSE CONFLUENCE (entente Foot Génération 2000-Espoirs des Combrailles-Nord Est Creuse) = **2 équipes**
- CREUSE POLE SUD
- entente DUN-NAILLAT-BENEVENT-MARSAC-BOURGANEUF
- ES GUERETOISE
- ESM LA SOUTERRAINE
- entente St FIEL-FOOT ACC 23
- St SULPICE LE GUERETOIS
- Ste FEYRE

Dates de Championnat :

- matchs aller : 1^{er}, 8 et 15 octobre 2022 ; 12, 19 et 26 novembre 2022 ; 3 et 10 décembre 2022 ; 21 janvier 2023.
- matchs retour : 28 janvier 2023 ; 25 février 2023 ; 4, 11 et 25 mars 2023 ; 1^{er} et 29 avril 2023 ; 6 et 13 mai 2023.

* U13

Engagés :

- entente BELLEGARDE EN MARCHE-AUZANCES
- BENEVENT-MARSAC
- CREUSE POLE SUD
- DUN-NAILLAT
- ESPOIRS DES COMBRAILLES
- FOOT GENERATION 2000 = **2 équipes**
- ES GUERETOISE = **3 équipes**
- NORD EST CREUSE
- ESM LA SOUTERRAINE
- St FIEL
- St SULPICE LE GUERETOIS
- entente Ste FEYRE-FOOT ACC 23 = **2 équipes**

Une équipe, issue de la Première Série, pourra être proposée à mi-saison pour une accession au Championnat régional U17 R2, étant rappelé que les ententes ne sont pas autorisées à accéder.

Dates de Championnat :

- brassages : 1^{er} et 8 octobre 2022
- matchs aller simples : 15 et 22 octobre 2022 ; 12, 19 et 26 novembre 2022 ; 3 et 10 décembre 2022.

Après les deux journées de Brassages, deux Poules de 8 équipes seront créées (1^{ère} et 2^{ème} Séries).

POINT SUR LES COUPES

La Commission adresse tous ses encouragements aux 3 clubs encore en lice en Coupe de France (Aubusson EF, ES Guérétoise et Peyrat la Nonière) et aux 11 en Coupe de Nouvelle-Aquitaine (Auzances, Bénévent-Marsac, Boussac, Chambon, Fursac, Gouzou Avenir, ESM La Souterraine, Mérinchal, St Fiel, St Sulpice le Guérétois, Ste Feyre).

La Commission, après avoir rappelé que les clubs ont été relancés deux fois pour valider ou non leur engagement en Coupe, arrête définitivement les engagements en Coupes Seniors garçons comme suit.

*** COUPE DE LA CREUSE :**

49 équipes engagées (-3 par rapport à la saison 2021/2022) : AHUN (1) ; AJAIN (1) ; AUBUSSON EF (1) ; AUZANCES (1) ; BENEVENT-MARSAC (1) ; BETETE-ROCHES (1) ; BORD St GEORGES (1) ; BOURGANEUF (1) ; BOUSSAC (1) ; BUSSIÈRE-DUNOISE (1) ; CHAMBON (1) ; CHAMPAGNAT (1) ; CHARRON (1) ; CHENERAILLES (1) ; CLUGNAT (1) ; LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (1) ; CREUSE AVENIR 2005 (1) ; DONTREIX (1) ; DUN-NAILLAT (1) ; EVAUX-BUDELIERE (1) ; FELLETIN (1) ; FLAYAT (1) ; LA FORET DU TEMPLE (1) ; FURSAC (1) ; GOUZON AVENIR (1) ; GRAND-BOURG (1) ; ES GUERETOISE (2) ; JARNAGES-PARSAC (1) ; LUSSAT (1) ; MAINSAT-SANNAT (1) ; MAUTES (1) ; MEASNES (1) ; MERINCHAL (1) ; NOUZIERS-LA CELLETTE (1) ; PEYRAT LA NONIERE (1) ; RETERRE-FONTANIERES (1) ; SARDENT (1) ; ESM LA SOUTERRAINE (1) ; St AGNANT DE VERSILLAT (1) ; St DIZIER-LEYRENNE (1) ; St FIEL (1) ; St MAURICE ES (1) ; St SEBASTIEN-AZERABLES (1) ; St SILVAIN-MONTAIGUT-VIEILLEVILLE (1) ; St SULPICE LE GUERETOIS (1) ; St SULPICE-St GEORGES (1) ; St VAURY (1) ; Ste FEYRE (1) ; VALLIERE (1).

*** COUPE JEAN BUSSIÈRE :**

26 équipes engagées (-4 par rapport à la saison 2021/2022) : AHUN (2) ; AUBUSSON EF (2) ; AUZANCES (2) ; BENEVENT-MARSAC (2) ; BORD St GEORGES (2) ; BOURGANEUF (2) ; BOUSSAC (2) ; CHAMBON (2) ; CHENERAILLES (2) ; DUN-NAILLAT (2) ; EVAUX-BUDELIERE (2) ; FURSAC (2) ; GOUZON AVENIR (2) ; ES GUERETOISE (3) ; JARNAGES-PARSAC (2) ; LUSSAT (2) ; MAINSAT-SANNAT (2) ; MERINCHAL (2) ; PEYRAT LA NONIERE (2) ; ESM LA SOUTERRAINE (2) ; St AGNANT DE VERSILLAT (2) ; St FIEL (2) ; St SULPICE LE GUERETOIS (2) ; St VAURY (2) ; Ste FEYRE (2) ; VALLIERE (2).

*** COUPE ANDRE LATERAS :**

12 équipes engagées (-1 par rapport à la saison 2021/2022) : AUBUSSON EF (3) ; AUZANCES (3) ; BENEVENT-MARSAC (3) ; BOURGANEUF (3) ; BOUSSAC (3) ; EVAUX-BUDELIERE (3) ; GOUZON AVENIR (3) ; MERINCHAL (3) ; ESM LA SOUTERRAINE (3) ; St AGNANT DE VERSILLAT (3) ; St SULPICE LE GUERETOIS (3) ; Ste FEYRE (3).

*** COUPE DE LA CREUSE FEMININE A 11 :**

2 équipes engagées : ES GUERETOISE (1) ; Ste FEYRE (1).

*** COUPE DE LA CREUSE FEMININE A 8 :**

13 équipes engagées : AHUN (1) ; BOURGANEUF (1) ; BOUSSAC (1) ; CHENERAILLES (1) ; EVAUX-BUDELIERE-MAINSAT-SANNAT (1) ; FOOT GENERATION 2000 (1) ; LA FORET DU TEMPLE (1) ; LUSSAT-CHAMBON (1) ; MERINCHAL (1) ; SUD EST CREUSE-FELLETIN (1) ; St AGNANT DE VERSILLAT (1) ; St VAURY (1) ; Ste FEYRE (1).

Concernant les Coupes Féminines, la Commission demande au Secrétariat de relancer une dernière fois les clubs concernés.

Passée la date du 1^{er} octobre 2022, plus aucun engagement dans ces Compétitions ne sera accepté.

TIRAGE DES COUPES

* COUPE DE LA CREUSE - 1^{er} tour :

Après tirage au sort entre les équipes de Départemental 2 (Ahun, Bord St Georges, Bussière-Dunoise, Chénéraillles, La Courtine-Crocq-La Villeneuve, Flayat, Mainsat-Sannat, St Agnant de Versillat, St Dizier-Leyrenne, St Sébastien-Azérables et Vallière), c'est le club de Bord St Georges qui rentre à ce tour.

Les autres équipes entreront au prochain tour.

Rentrants : BETETE-ROCHES ; CLUGNAT ; MEASNES ; St MAURICE ES (équipes de Départemental 4) ; AJAIN ; CHAMPAGNAT ; CHARRON ; CREUSE AVENIR 2005 ; DONTREIX ; LA FORET DU TEMPLE ; GRAND-BOURG ; JARNAGES-PARSAC ; LUSSAT ; MAUTES ; NOUZIERS-LA CELLETTE ; RETERRE-FONTANIERES ; SARDENT ; St SILVAIN-MONTAIGUT-VIEILLEVILLE ; St SULPICE-St GEORGES (équipes de Départemental 3) ; BORD St GEORGES (équipe de Départemental 2).

Calendrier prévisionnel :

- **1^{er} tour** (20 rentrants) : 6 novembre 2022
- **2^{ème} tour** (10 qualifiés + 10 rentrants) : 27 novembre 2022
- **3^{ème} tour** (10 qualifiés + 16 rentrants) : à déterminer
- **4^{ème} tour** (13 qualifiés + 3 rentrants) : à déterminer
- **¼ de Finale** : à déterminer
- **½ Finales** : à déterminer
- **Finale** : à déterminer

Tirage

Le tirage est effectué par Jean-Pierre BETOUX

Les rencontres auront lieu le **DIMANCHE 6 NOVEMBRE 2022 à 15 HEURES** sur le terrain du club premier nommé.

- SARDENT (D3) / St SILVAIN-MONTAIGUT-VIEILLEVILLE (D3)
- BETETE-ROCHES (D4) / JARNAGES-PARSAC (D3) à *Bétête*
- MEASNES (D4) / CREUSE AVENIR 2005 (D3)
- St MAURICE ES (D4) / St SULPICE-St GEORGES (D3)
- CLUGNAT (D4) / MAUTES (D3)
- LA FORET DU TEMPLE (D3) / RETERRE-FONTANIERES (D3)
- CHARRON (D3) / AJAIN (D3)
- LUSSAT (D3) / BORD St GEORGES (D2)
- GRAND-BOURG (D3) / CHAMPAGNAT (D3)
- NOUZIERS-LA CELLETTE (D3) / DONTREIX (D3) à *Nouziers*

* COUPE JEAN BUSSIERE - 1^{er} tour :

Après tirage au sort entre les équipes de Départemental 2 (Aubusson EF, Auzances, Bénévent-Marsac, ES Guérétoise, Mérinchal, Peyrat la Nonière, ESM La Souterraine, St Fiel, St Sulpice le Guérétois, Ste Feyre), ce sont les clubs d'Auzances, Mérinchal, Peyrat la Nonière, ESM La Souterraine, St Sulpice le Guérétois et Ste Feyre qui rentrent à ce tour.

Les autres équipes, ainsi que les deux pensionnaires de Départemental 1, Boussac et Gouzon Avenir, rentreront au prochain tour.

Composition des Poules géographiques :

- Zone A : AUZANCES (2) ; BORD St GEORGES (2) ; CHAMBON (2) ; CHENERAILLES (2) ; EVAUX-BUDELIERE (2) ; JARNAGES-PARSAC (2) ; LUSSAT (2) ; MAINSAT-SANNAT (2) ; MERINCHAL (2) ; PEYRAT LA NONIERE (2).

- Zone B : AHUN (2) ; BOURGANEUF (2) ; DUN-NAILLAT (2) ; FURSAC (2) ; ESM LA SOUTERRAINE (2) ; St AGNANT DE VERSILLAT (2) ; St SULPICE LE GUERETOIS (2) ; St VAURY (2) ; Ste FEYRE (2) ; VALLIERE (2).

Calendrier prévisionnel :

- **1^{er} tour** (20 rentrants) : 6 novembre 2022
- **2^{ème} tour** (10 qualifiés + 6 rentrants) : 27 novembre 2022
- **¼ de Finale** : à déterminer
- **½ Finales** : à déterminer
- **Finale** : à déterminer

Tirage

Le tirage est effectué par Jean-Jacques PLANCHAT et Guy ROBERT.

Les rencontres auront lieu, *sauf avis contraire*, le **DIMANCHE 6 NOVEMBRE 2022 à 15 HEURES** sur le terrain du club premier nommé.

Zone A :

- MERINCHAL (D2) / PEYRAT LA NONIERE (D2)
- MAINSAT-SANNAT (D4) / JARNAGES-PARSAC (D4)
- CHENERAILLES (D4) / CHAMBON (D3)
- LUSSAT (D4) / AUZANCES (D2) - *reportée à une date ultérieure*
- BORD St GEORGES (D4) / EVAUX-BUDELIERE (D3)

Zone B :

- St AGNANT DE VERSILLAT (D3) / Ste FEYRE (D2)
- FURSAC (D4) / DUN-NAILLAT (D3)
- St VAURY (D3) / St SULPICE LE GUERETOIS (D2)
- AHUN (D4) / VALLIERE (D3)
- BOURGANEUF (D3) / ESM LA SOUTERRAINE (D2)

DIVERS

Prochaines réunions :

- mardi 8 novembre 2022 à 18 heures 45 pour préparation du tirage des Coupes avec la Cellule Communication.
- mardi 15 novembre 2022 à Bussière-Dunoise (à confirmer) pour le tirage des Coupes (2^{ème} tour Coupe de la Creuse et Coupe Jean Bussière, 1^{er} tour Coupe Gilbert Andrivet).

Le Président : Jean-Pierre BETOUX.